



## DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### DÉLIBÉRATION N°2022/325

**Objet : Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer une convention d'objectifs avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE 91) pour une mission de conseil et d'assistance portant sur l'accompagnement de la transformation d'une cour d'école en îlot fraîcheur**

#### Séance du mercredi 5 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 5 octobre, à 18 h 35, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du jeudi 29 septembre 2022, se sont réunis au nombre de 22, exceptionnellement dans la salle polyvalente de l'école Jacques-Derrida, 60 rue de Seine, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

Nombre de membres

En exercice : 35

Présents à la séance : 22

Excusés représentés : 7

Excusés : 5

Absente : 1

\* A quitté la séance à 18h47 au cours du point n°1 en confiant son pouvoir à M. M'Boudou n'a pas pris personnellement part au vote des points n°1 à 29 inscrits à l'ordre du jour

\*\* Représentée par J-P. Monteiro Teixeira jusqu'à son arrivée à 19h23 pour le vote des points n°1 à 4 inscrits à l'ordre du jour

\*\*\* Représenté par S. Medani jusqu'à son arrivée à 19h35, n'a pas pris personnellement part au vote des points n°1 à 4 inscrits à l'ordre du jour

\*\*\*\* A quitté la séance à 19h53 au cours du point n°8 en confiant son pouvoir à S. Mercieca pour le vote des points n°8 à 29 inscrits à l'ordre du jour

\*\*\*\*\* A quitté la séance à 20h31 au cours du point n°15 en confiant son pouvoir à D. Poezevara pour le vote des points n°15 à 29 inscrits à l'ordre du jour

du jour

#### Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaulle  
91130 Ris-Orangis  
T. 01 69 02 52 52  
F. 01 69 02 52 53  
Contact@ville-ris-orangis.fr

**Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :**

Stéphane Raffalli, Grégory Gobron, Aurélie Monfils\*, Marcus M'Boudou, Kykie Basseg\*\*, Gilles Melin\*\*\*\*, Souad Medani, Sofiane Seridji, Serge Mercieca, Annabelle Mallet, Siegfried Van Waerbeke, Denise Poezevara, Sylvie Deforges, Omar Abbazi\*\*\*, Sonia Schaeffer, Valérie Marion, Jean-Paul Monteiro Teixeira, Noureddine Siana, Fabrice Deraedt, Dounia Lebik, Nejla Goker\*\*\*\*, Christine Tisserand

**Excusés représentés :**

Véronique Gauthier à Fabrice Deraedt, Sémira Le Querec à Siegfried Van Waerbeke, Josiane Berrebi à Grégory Gobron, Claudine Cordes à Sofiane Seridji, Séverin Yapo à Stéphane Raffalli, Jérémy Kawouk à Annabelle Mallet, Laurent Stillen à Christine Tisserand

**Excusés :**

Nicolas Fené, Christian Amar Henni, Isabelle Flandin, José Peres, Claude Stillen

**Absente :**

Loubna Ziani

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ville de  
Ris-Orangis  
Conseil municipal du  
5 octobre 2022  
DÉLIBÉRATION  
N°2022/325

**Objet : Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer une convention d'objectifs avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE 91) pour une mission de conseil et d'assistance portant sur l'accompagnement de la transformation d'une cour d'école en îlot fraîcheur**

TRAVAUX

**LE CONSEIL,**

**SUR** proposition de Monsieur Grégory GOBRON, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire chargé de l'aménagement durable, du développement économique, et de la sécurité,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la décision n° 2021/313 en date du 15 novembre 2021, portant adhésion au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Essonne (CAUE 91) pour l'année 2022,

**VU** le projet de convention d'objectifs entre le CAUE 91 et la ville prévoyant une mission de conseil et d'assistance portant sur l'accompagnement de la transformation d'une cour d'école en îlot fraîcheur,

**VU** l'avis favorable du Bureau municipal,

**VU** l'avis de la Commission Aménagement, Cadre de vie et Ecologie en date du 28 septembre 2022,

**CONSIDERANT** que face aux enjeux d'usages, urbains et climatiques, la commune souhaite rénover différemment les cours d'école en s'appuyant sur une co-conception et une transformation des espaces,

**APRES DELIBERATION**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Essonne (CAUE 91) pour une mission de conseil et d'assistance portant sur l'accompagnement de la transformation d'une cour d'école en îlot fraîcheur.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Publié le : **12 OCT. 2022**  
Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Pour expédition conforme  
Stéphane Raffalli  
Maire de Ris-Orangis  
Conseiller départemental de l'Essonne



*[Handwritten signature of Stéphane Raffalli]*